



Procès-Verbal de la
Réunion du Conseil Municipal
Lundi 16 Janvier 2017
Séance n° 2017-01

L'an deux mille dix-sept et le seize du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2017

Présents : (10) M. Christian FOUGERAT (Maire), Mmes Annie ROUBY (2^{ème} Adjointe), Madeleine BROTIER (3^{ème} Adjointe), Mrs BERTEAUD Jean-Philippe, BERTHELOT Arnaud, Mmes Stéphanie BARBASTE, Monique HAUTIN, M. Jean-Paul ROULLIN, Mme Anne TAILLEFER, M. Bernard VACHON.

Absents Excusés : (3) M. Didier GIRAUDEAU, 1^{er} Adjoint (Procuration à M. Christian Fougerat) - M. Patrick ANTIER, 4^{ème} Adjoint (Procuration à Mme Annie Rouby) - Mme Sylvie BODET (Procuration à Mme Monique Hautin).

Absents : (2) Mme Colette GEMMO, M. David JARRY

Madame Annie ROUBY est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du 13 décembre 2016 a été envoyé par courrier le 10 janvier 2017 à tous les conseillers.

Monsieur le Maire demande s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci.

M. Bernard Vachon indique, avoir demandé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2016, une rectification sur le procès-verbal de la réunion précédente du 14 novembre 2016, relatif à l'inversion de chiffres sur les effectifs scolaires ; rectification qui n'a pas été mentionnée sur le dernier procès-verbal du 13 décembre 2016.

M. le Maire précise que cette erreur matérielle est rectifiée en ce sens « Le Conseil d'école du 17 octobre 2016 mentionne 161 élèves sont scolarisés dans notre école ».

A l'issue de cette rectification, le Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 20170116-01 - Maison de Santé : Plan de Financement

Dans le cadre de la création de la Maison de Santé, Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet, tel que défini à ce jour.

Dépenses

Charges directes liées à l'action

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Acquisition Foncière | 62 336.00 € | |
| Travaux | 644 250.00 € | |
| ○ Total..... | | 706.586.00 € |

Autres Services Extérieurs

| | | |
|--|-------------|--------------|
| Honoraires Prestataires | 88 914.00 € | |
| Frais Divers (reprographie, publicité, branchements concessionnaires) | 5 000.00 € | |
| Assurances | 9 500.00 € | |
| ○ Total..... | | 103 414.00 € |

| | |
|--|--------------|
| ● Coût total Hors Taxes..... | 810 000.00 € |
| ● Tva 20 %..... | 162 000.00 € |
| ● Coût Total Toutes Taxes Comprises..... | 972 000.00 € |

Recettes

Aides Publiques

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Union Européenne - FEADER | 150 000.00 € | (19 % du Ht) |
| Etat - DETR | 154 193.00 € | (19 % du Ht) |
| Etat - FNADT | 100 000.00 € | (12 % du Ht) |
| Collectivités Locales et leurs Groupements | | |
| Région (appui aux MSP) | 100 000.00 € | (12 % du Ht) |
| Département (Amendes de Police) | 35 400.00 € | (4 % du Ht) |
| Département (Revitalisation) | 53 100.00 € | (7 % du Ht) |

Autofinancement

| | | |
|----------|--------------|--------------|
| Emprunts | 217 307.00 € | (27 % du Ht) |
|----------|--------------|--------------|

| | |
|--|--------------|
| ● Coût total Hors Taxes..... | 810 000.00 € |
| ● Tva 20 %..... | 162 000.00 € |
| ● Coût Total Toutes Taxes Comprises..... | 972 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour toute démarche relative à la réalisation de celui-ci.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20170116-02 - Acquisition Parcelle Section AB n° 162.a

Dans sa réunion en date du 03 octobre 2016, le Conseil Municipal avait acté le principe d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AB n° 162, appartenant à la Sci La Chapelle.

Le plan de bornage et de division, réalisé le 26 décembre 2016 par M. Christophe Guillemet du Cabinet Barraud-Guillemet de Saintes, a permis de déterminer précisément la surface à acquérir, soit 2 016 m², parcelle dénommée section AB n° 162.a.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de cette opération, la Sci La Chapelle, à l'origine du projet, entend transmettre l'intégralité des démarches déjà effectuées, à la municipalité. A ce titre, la commune bénéficiera d'une reprise les plans d'architectes préalablement établis par le Cabinet BL2 Architectes sis au 52 Rue de Tautzia 33800 BORDEAUX, des études de sols et de d'accès au réseau électrique. La commune devra prévoir le transfert partiel du permis de construire au titre de la Maison de Santé et la mise en place de l'accès aux réseaux d'eau, d'assainissement et Télécom.

En compensation, la commune s'engage à prévoir l'aménagement de 6 places de parking sur cette parcelle communale, réservées à l'usage de la Sci La Chapelle.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le prix d'achat au m² de cette surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide :

- D'acquérir la surface issue de cette division pour 2 016 m², portant les références cadastrales section AB n° 162.a ;
- De fixer le prix d'achat à 28 € m²/Ttc net vendeur, soit une somme globale Ttc de 56 448 € net vendeur pour la parcelle déterminée ;
- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes à cette affaire.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20170116-03 - Emprunt Maison de Santé de 220 000 €

Monsieur le Maire informe que pour mener à terme le projet relatif à la construction de la Maison de Santé, il convient de prévoir un emprunt de 220 000 €, tel que défini dans le plan de financement adopté par la délibération précédente n° 20170116-01.

Après consultation auprès de 3 organismes bancaires, dont un La Caisse d'Épargne qui n'a pas souhaité remettre de proposition, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le tableau comparatif présenté.

Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'il est dans l'attente de compléments d'informations, et propose aux membres présents de différer cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Décide, en attente de compléments d'information, de différer cette délibération à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20170116-04 - Emprunt Trésorerie Maison de Santé de 600 000 €

Afin de provisionner le fonds de roulement durant la durée de réalisation du projet de la Maison de Santé, même si certaines subventions, dès l'instant où elles ont été octroyées, peuvent être demandées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il conviendrait de prévoir une marge financière.

Après consultation auprès de 3 organismes bancaires, dont un La Caisse d'Épargnes qui n'a pas souhaité remettre de proposition, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le tableau comparatif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide :

- De demander à l'organisme bancaire du Crédit Agricole de s'aligner sur les taux présentés par le Crédit Mutuel ;
- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour tous documents relatifs à cette transaction financière.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20170116-05 - Acquisition Parcelle Section D n° 1372

Dans sa réunion en date du 03 octobre 2016, le Conseil Municipal avait acté le principe d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 1372 appartenant à M. Pascal Belluteau, pour une surface de 1 048 m².

A ce jour, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le prix d'achat au m² de cette surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide :

- D'acquérir la parcelle section D n. 1372, au prix d'achat de 4 € m²/Ttc net vendeur, soit une somme globale de 4 192 € net vendeur ;
- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes à cette affaire.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20170116-06 - Emprunt Voirie de 250 000 €

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 13 décembre 2016, par lesquels il avait été décidé de recourir à l'emprunt pour le financement des travaux de voirie au Boulevard Goulebenèze.

Ainsi, après consultation auprès de 3 organismes bancaires, dont un La Caisse d'Épargnes qui n'a pas souhaité remettre de proposition, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le tableau comparatif présenté.

Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'il est dans l'attente de compléments d'informations, et propose aux membres présents de différer cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Décide, en attente de compléments d'information, de différer cette délibération à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Informations

➤ Maison de Santé

Pour une transparence totale de cette opération, tant sur l'investissement que sur son fonctionnement dans les années futures, Monsieur le Maire souhaitait mettre en place un Budget Annexe. Néanmoins, il s'est heurté à un refus catégorique du Trésorier de Saintes.

Monsieur le Maire précise que, s'il y a quelques années, les Trésoriers incitaient les municipalités à ouvrir des budgets annexes pour ce type d'opération ; à ce jour compte tenu de la réduction et du manque d'effectifs au sein de leurs services, ils ont décidé de ne plus créer de nouveaux budgets annexes.

➤ Repas des Aînés

Mme Madeleine Brotier informe que les convives ont été ravis de cette journée.

➤ Poubelles du Gymnase

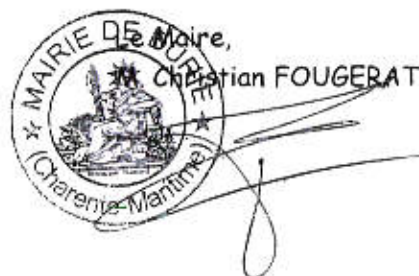
M Bernard Vachon informe que c'est l'anarchie dans la gestion des poubelles. Mme Annie Rouby pense qu'il faudrait demander à la Communauté d'Agglomération de Saintes de mettre des conteneurs. Il est évoqué également la possibilité de prévoir un local à poubelles.

➤ Poteau Télécom

Mme Stéphanie Barbaste porte à connaissance qu'un poteau de France Télécom, cassé, menace de tomber sur le domaine public, au lieudit « Chez Richoux des Bois ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 00.



La Secrétaire de séance,
Mme Annie ROUBY



Signatures des Elus Membres du Conseil Municipal

Séance n° 2017_01 du 16 Janvier 2017

| <u>NOM Prénom et Qualité</u> | <u>Signature</u> |
|---|---|
| M. FOUGERAT Christian, Maire |  |
| M. GIRAudeau Didier, Premier Adjoint | Absent Excusé - Procuration à M. Christian Fougerat |
| Mme ROUBY Annie, Second Adjoint |  |
| Mme BROTIER Madeleine, Troisième Adjoint |  |
| M. ANTIER Patrick, Quatrième Adjoint | Absent Excusé - Procuration à Mme Annie Rouby |
| M. BERTEAUD Jean-Philippe, Conseiller Municipal |  |
| M. BERTHELOT Arnauld, Conseiller Municipal |  |
| Mme BODET Sylvie, Conseillère Municipale | Absente Excusée - Procuration à Mme Monique Hautin |
| Mme BARBASTE Stéphanie, Conseillère Municipale | |
| Mme GEMMO Colette, Conseillère Municipale |  |
| Mme HAUTIN Monique, Conseillère Municipale |  |

| | |
|--|---|
| M. JARRY David, Conseiller Municipal |  |
| M. ROULLIN Jean-Paul, Conseiller Municipal |  |
| Mme TAILLEFER Anne, Conseillère Municipale |  |
| M. VACHON Bernard, Conseiller Municipal |  |